Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 060-216005355-20260616-DEL2026_26-DE

Délibération n°26-2026

DEPARTEMENT DE L'OISE

———

ARRONDISSEMENT

SENLIS

OBJET :
Délibération attribution d'une subvention à l'association TUR

Date de la convocation
Mardi 09 juin

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
A l'unanimité
Pour :10
Contre :0
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBERVAL

Séance du 16 juin 2026
L'An deux mille vingt-six le 16 juin 2026 à 18h30 heures,

Le Conseil ***MUNICIPAL*** de Roberval, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Michel SINEAU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ, Christian VAN WETTEREN, Karine GROSSO, Fath GUELLI, Déborah MARCQUE, Pascal ENGELS, Gwladys JACQUET, Dominique BRIEST, Clément BRIEST

Etaient représentés :

Etaient absents excusés :
Madame Sophie RABATEAU

Secrétaire de séance
Monsieur Clément BRIEST

M. Michel Sineau ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement

2026/26 DÉLIBÉRATION ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TUR POUR L'ANNEE 2026

Le Maire Michel SINEAU expose au Conseil municipal que l'association TUR (Trait d'union Robervallois) dont le siège est au 2 route de l'église 60410 Roberval, sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2026, afin de dynamiser la vie locale, favoriser le lien social entre les habitants et proposer des activités culturelles, sportives et intergénérationnelles.

Dans la cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune de Roberval une aide financière pour un montant de 1 000 euros.

A l'appui de cette demande en date du 27 mars 2026, l'association a adressé à Monsieur Michel SINEAU maire de la commune de Roberval.

Considérant l'intérêt local des actions menées par cette association, notamment à travers de différentes actions (événement festifs, ateliers, animations pour les jeunes et aînés, etc…) que la commune peut légalement aider il est proposé :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 060-216005355-20260616-DEL2026_26-DE

- D'accorder à l'association TUR (Trait d'union Robervallois) une subvention de 400 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 6574.

- **Précise** que cette dépense sera imputée à l'article budgétaire **65748 – subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association TUR (Trait d'union Robervallois) d'un montant de **400.00 €** au titre de l'année 2026 ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Roberval, le 16 juin 2026
Monsieur Le Maire Michel SINEAU

Le Maire